Patrimoine botanique
des bords de routes
-
Campagne de fauchage tardif

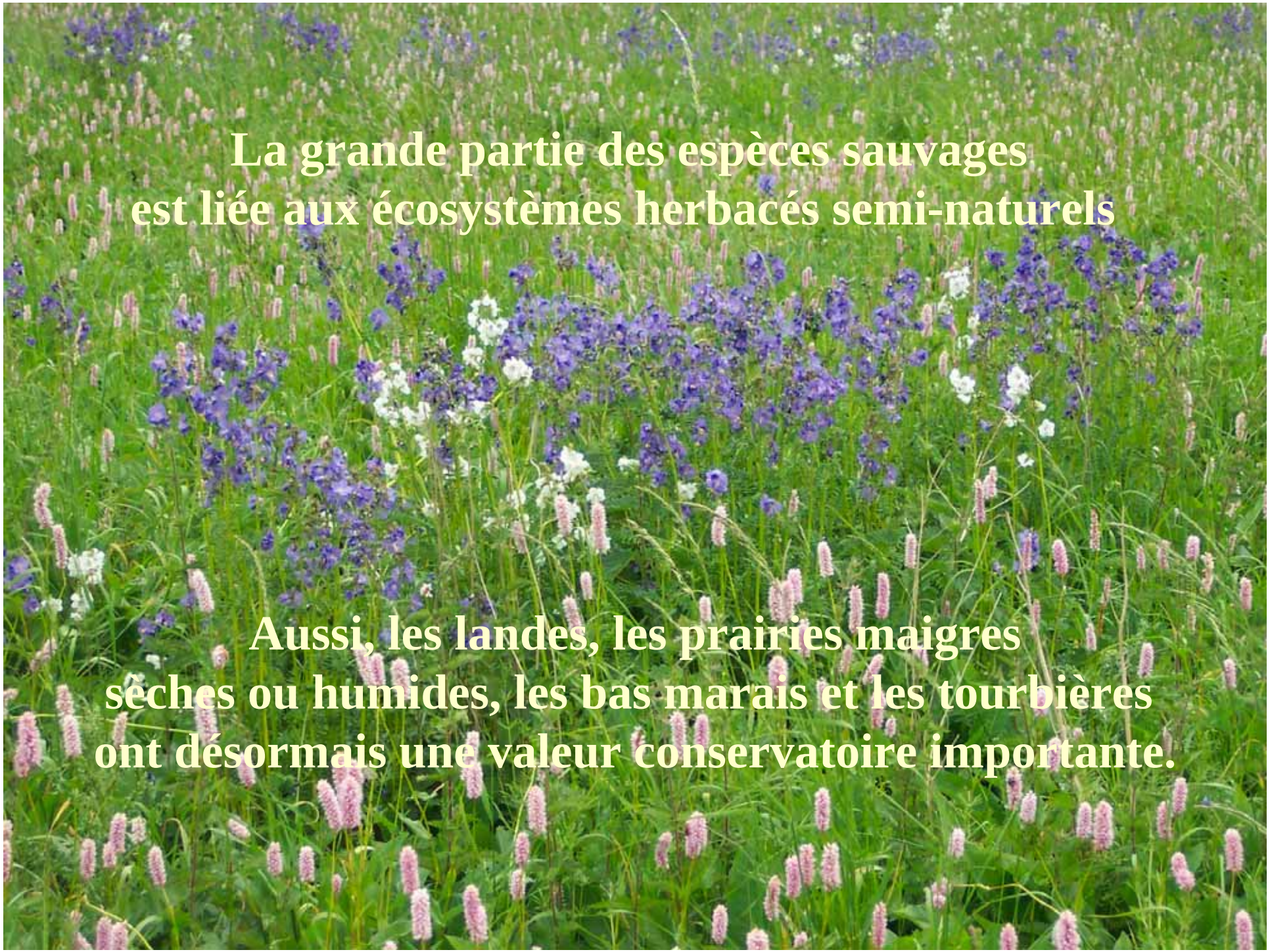
La grande partie des espèces sauvages
est liée aux écosystèmes herbacés semi-naturels
Aussi, les landes, les prairies maigres
sèches ou humides, les bas marais et les tourbières
ont désormais une valeur conservatoire importante.

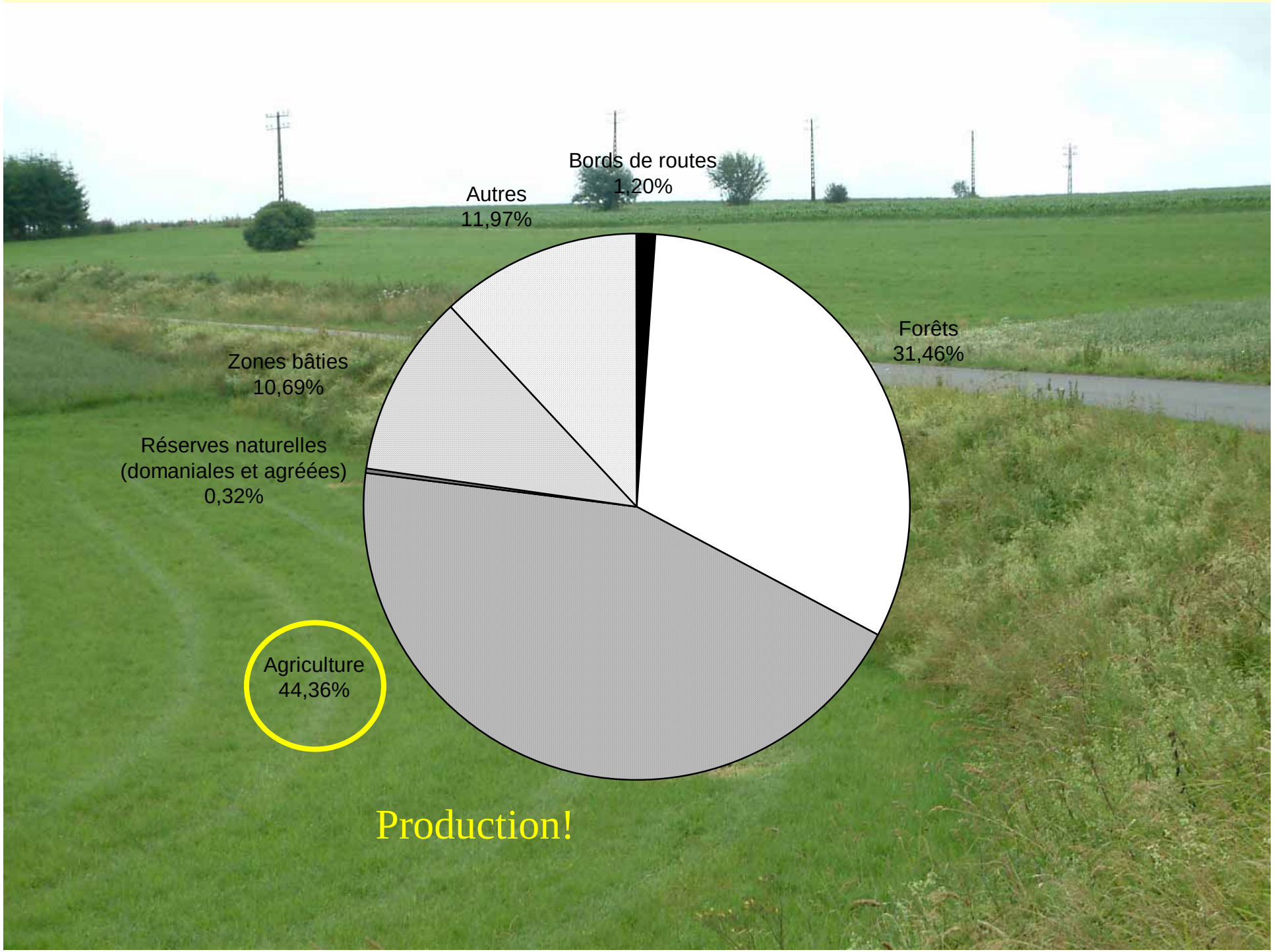
Bords de routes
1,20%
Autres
11,97%
Forêts
31,46%
Zones bâties
10,69%
Réserves naturelles
(domaniales et agréées)
0,32%
Agriculture
44,36%
Production!

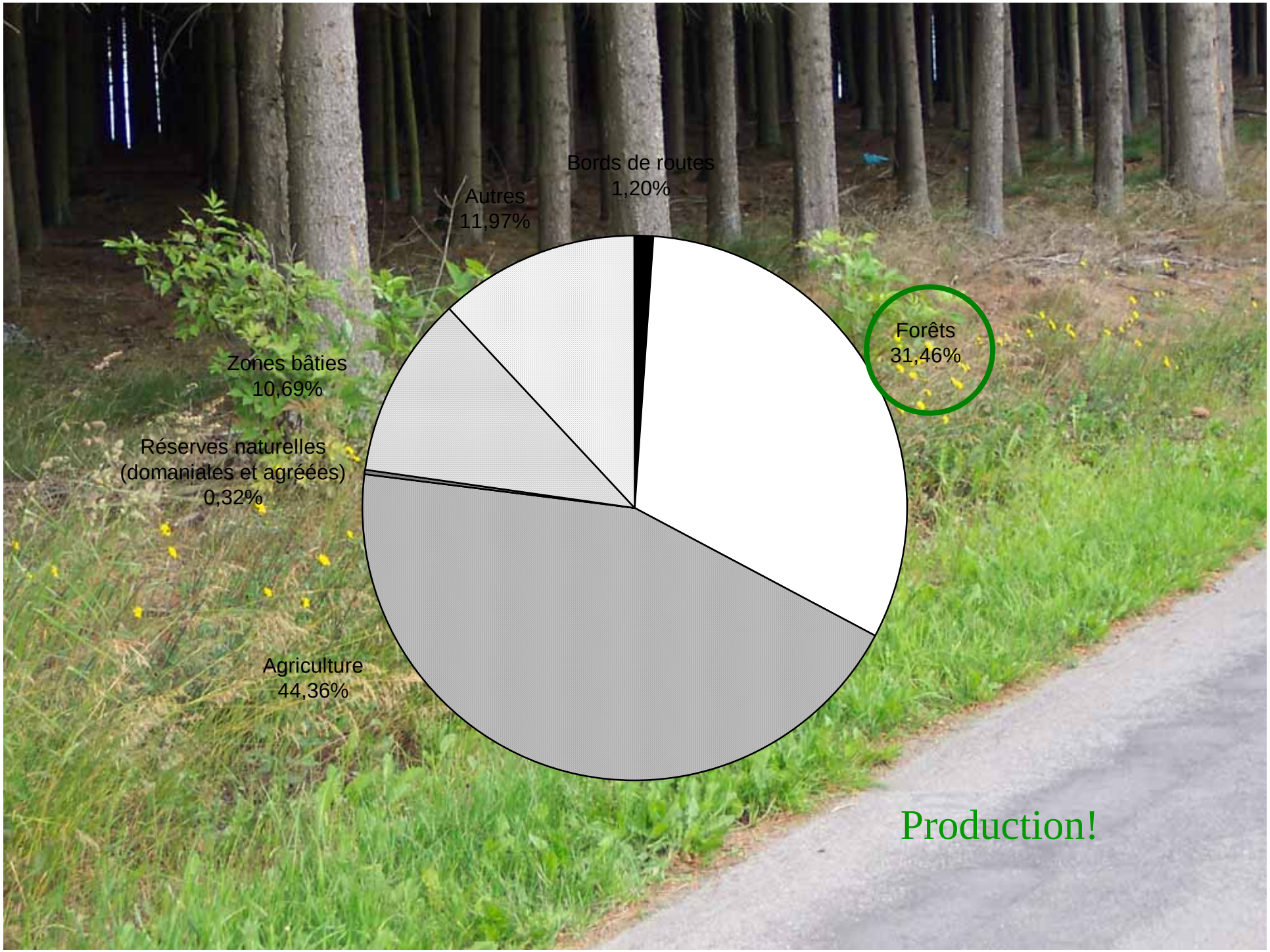
Bords de routes
1,20%
Autres
11,97%
Forêts
31,46%
Zones bâties
10,69%
Réserves naturelles
(domaniales et agréées)
0,32%
Agriculture
44,36%
Production!

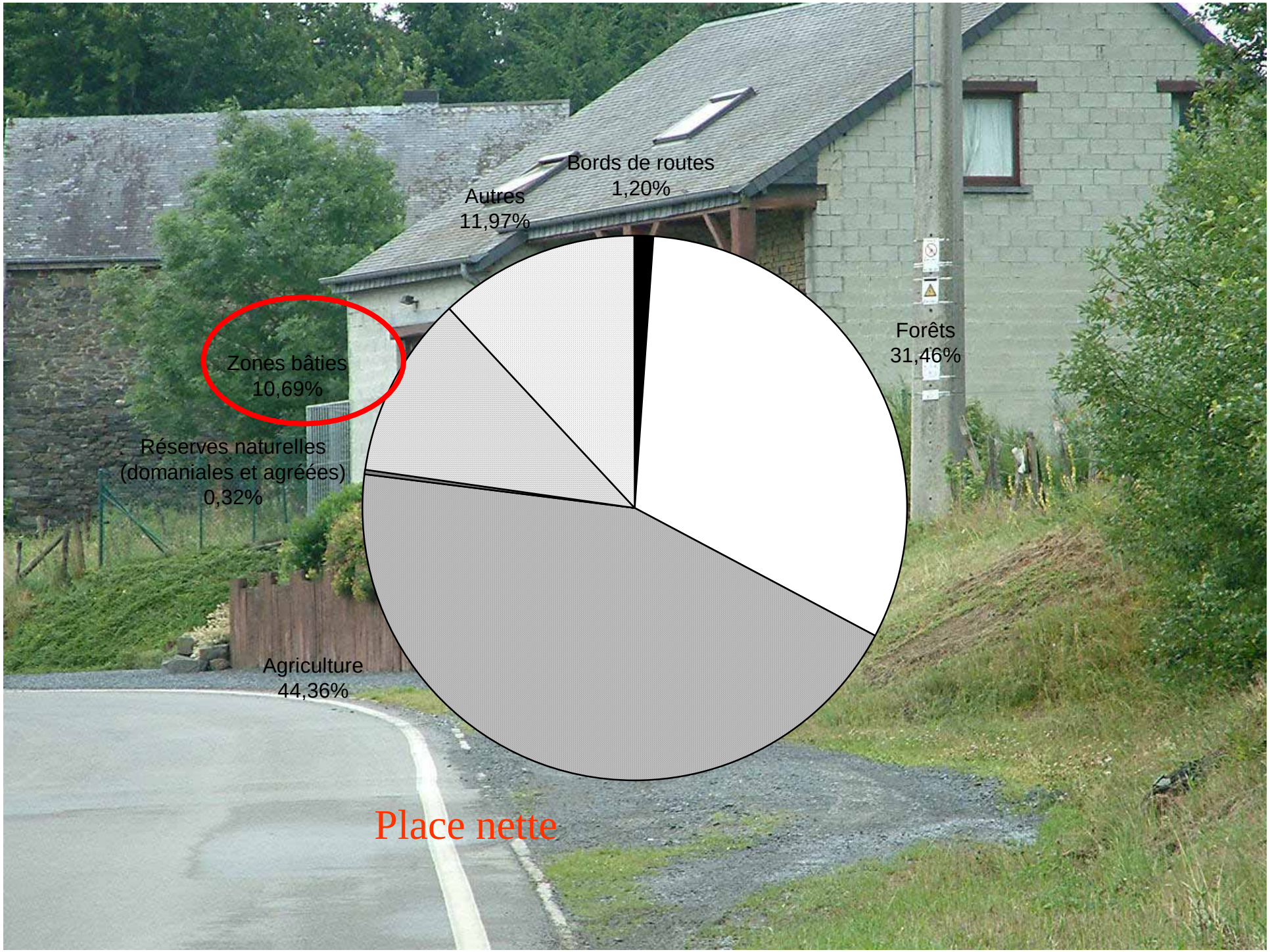
Bords de routes
1,20%
Autres
11,97%
Forêts
31,46%
Zones bâties
10,69%
Réserves naturelles
(domaniales et agréées)
0,32%
Agriculture
44,36%
Place nette

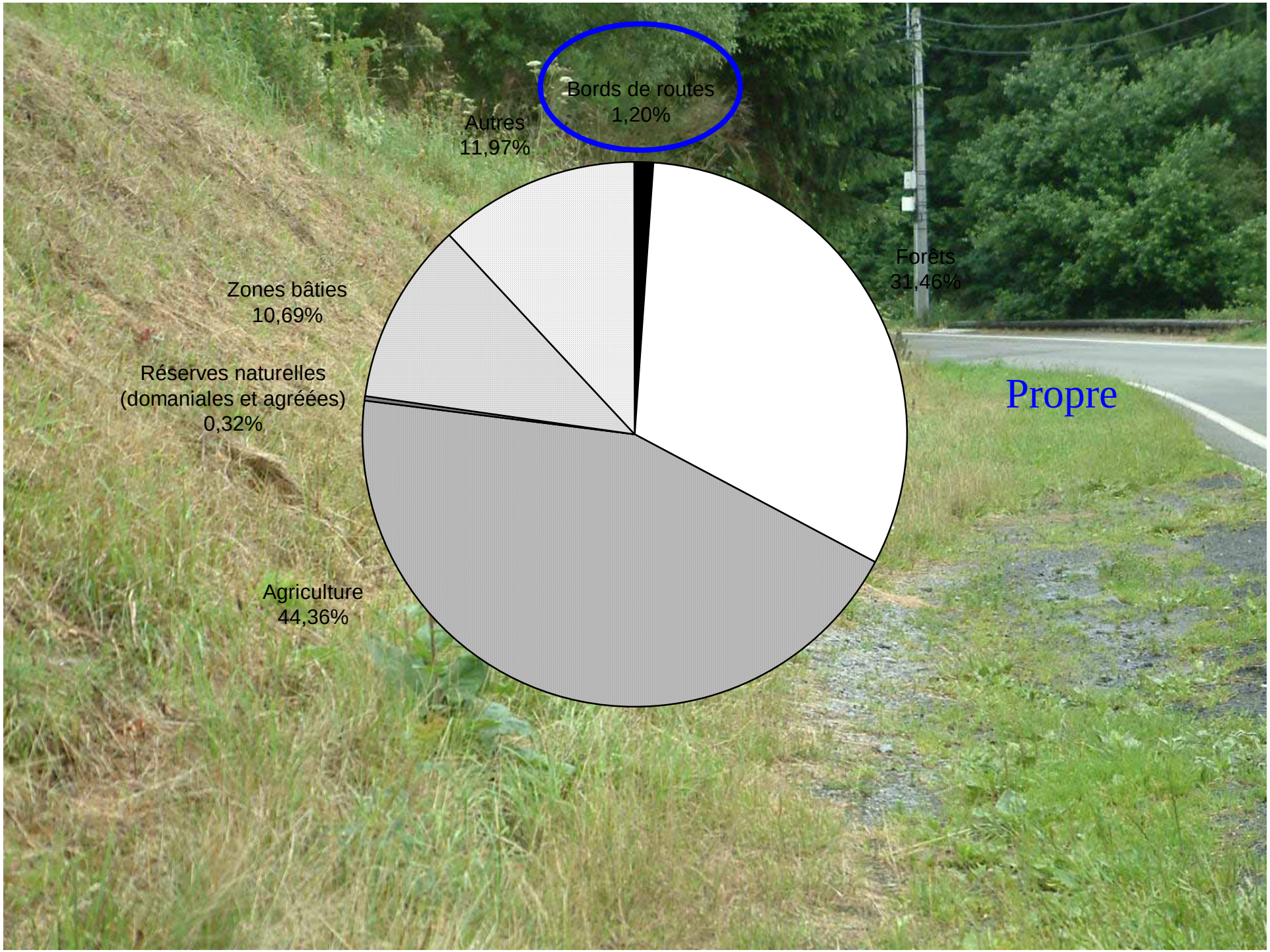
Bords de routes
1,20%
Autres
11,97%
Forêts
31,46%
Zones bâties
10,69%
Réserves naturelles
(domaniales et agréées)
0,32%
Agriculture
44,36%
Propre

Le remembrement agricole, la production, les lotissements,….
ont largement vidé le paysage de sa vie sauvage.

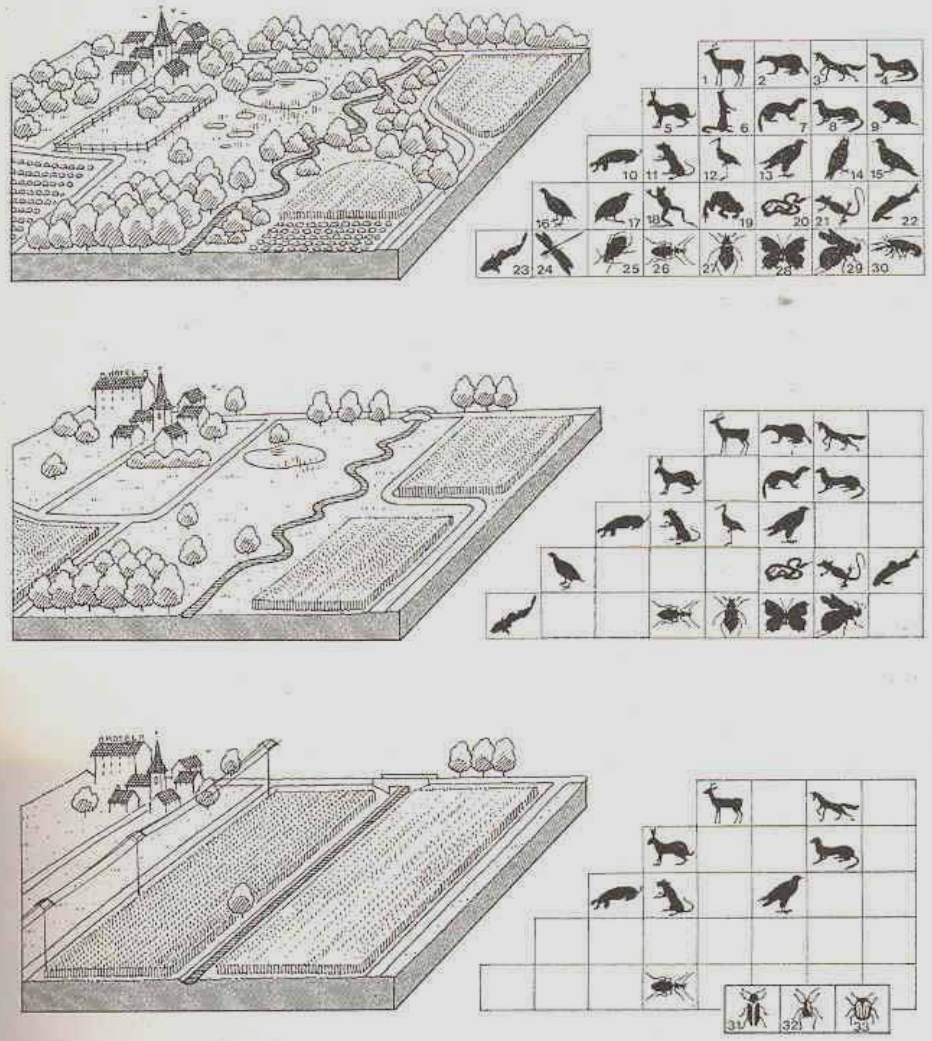

Fig. 1. Banalisation du paysage et érosion de la biodiversité.
Ces évolutions parallèles traduisent les impacts de plus en plus importants des activités humaines sur l'environnement. Le patrimoine naturel et la biodiversité sont altérés par la perte, la fragmentation et l'isolement des biotopes, ainsi que par la baisse de la qualité du milieu (intensification des activités humaines, perte de quiétude, pollutions diverses, etc.).
D'après STERN *et al.*, 1980 et BARTH, 1987.

Il est nécessaire de prendre des mesures
en faveur du développement de la nature
sur l'ensemble du territoire

Le fauchage tardif permet
l ’accomplissement des cycles biologiques
des espèces
animales et végétales

En Wallonie:

3.95 km de chaussée par km2.
66 540.3 km de routes et autoroutes

57 978 km de routes communales

Le patrimoine naturel des bords de routes

- + 4000 relevés botaniques réalisés sur les bords de routes du réseau routier communal;
- 727 espèces végétales observées ;
- 50% de la flore de Wallonie;
- 52 espèces végétales protégées.

La convention « Bords de routes »

Prévoit le recours au fauchage annuel tardif sur certains talus et accotements du réseau routier communal;

Fixe la date du début du fauchage tardif au 1er août, idéalement au 1er septembre dans certaines régions;

Ne fixe pas le nombre de fauchage à réaliser annuellement dans les zones de sécurité (bande de sécurité, carrefours, intérieur des virages, etc.);

Ne fixe pas la date des fauchages dans les zones de sécurité;

Prévoit la réalisation d'un plan de fauchage dans lequel sont repris les bords de routes soumis au fauchage tardif.

Site de Cartographie Détaillée et Interactive

e-NeXt V 6.2
Application Template

Thèmes

Echelle: 1/ 11767

Le plan de fauchage tardif

- Limites directions
- Limites triages
- ***Conservation de la nature***
- Cavités
- Zones humides d intérêt biologique
- Réserves naturelles agréées
- Réserves forestières
- Réserves naturelles domaniales
- Fauchage tardif ☑
- Parcs naturels
- Sites Natura 2000 ☑ ☑
- Zones de protection spéciale
- Zones spéciales de conservation

HOTTON

Sur les Sarts

Fagne

La Dauphine

Sur l'Ansenne

Haie Thomas

Sur le Gros Hi

Mil

K6 K7

Cartographie disponible sur

http://mrw.wallonie.be/dgrne/cartodnf

Division de la Nature et des Forêts | Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et des Bois | Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement | Ministère de la Région Wallonne

224269.677 , y:106906.227

Intranet local

La convention
« Bords de routes »

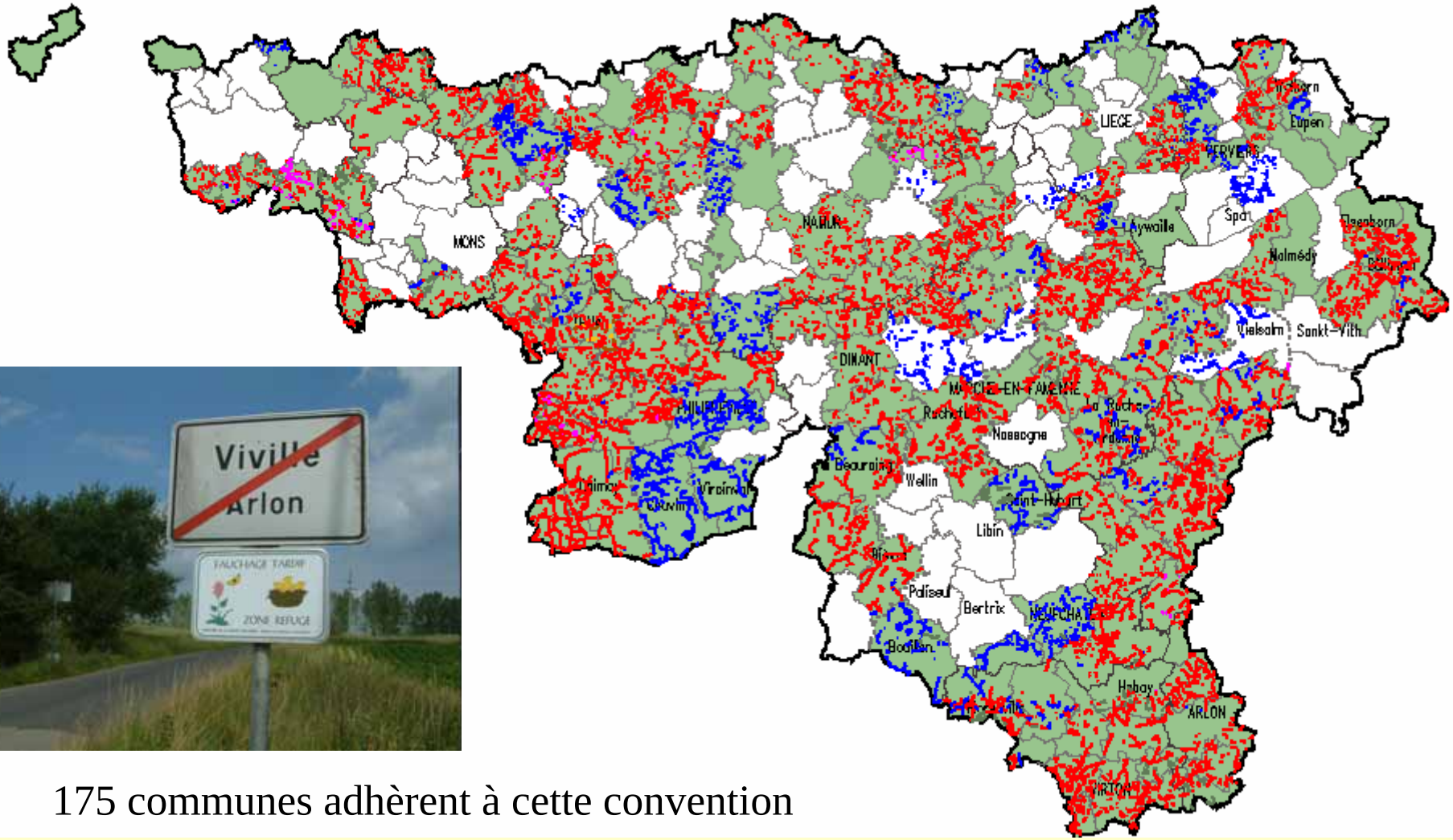

175 communes adhèrent à cette convention

La convention
« Bords de routes »

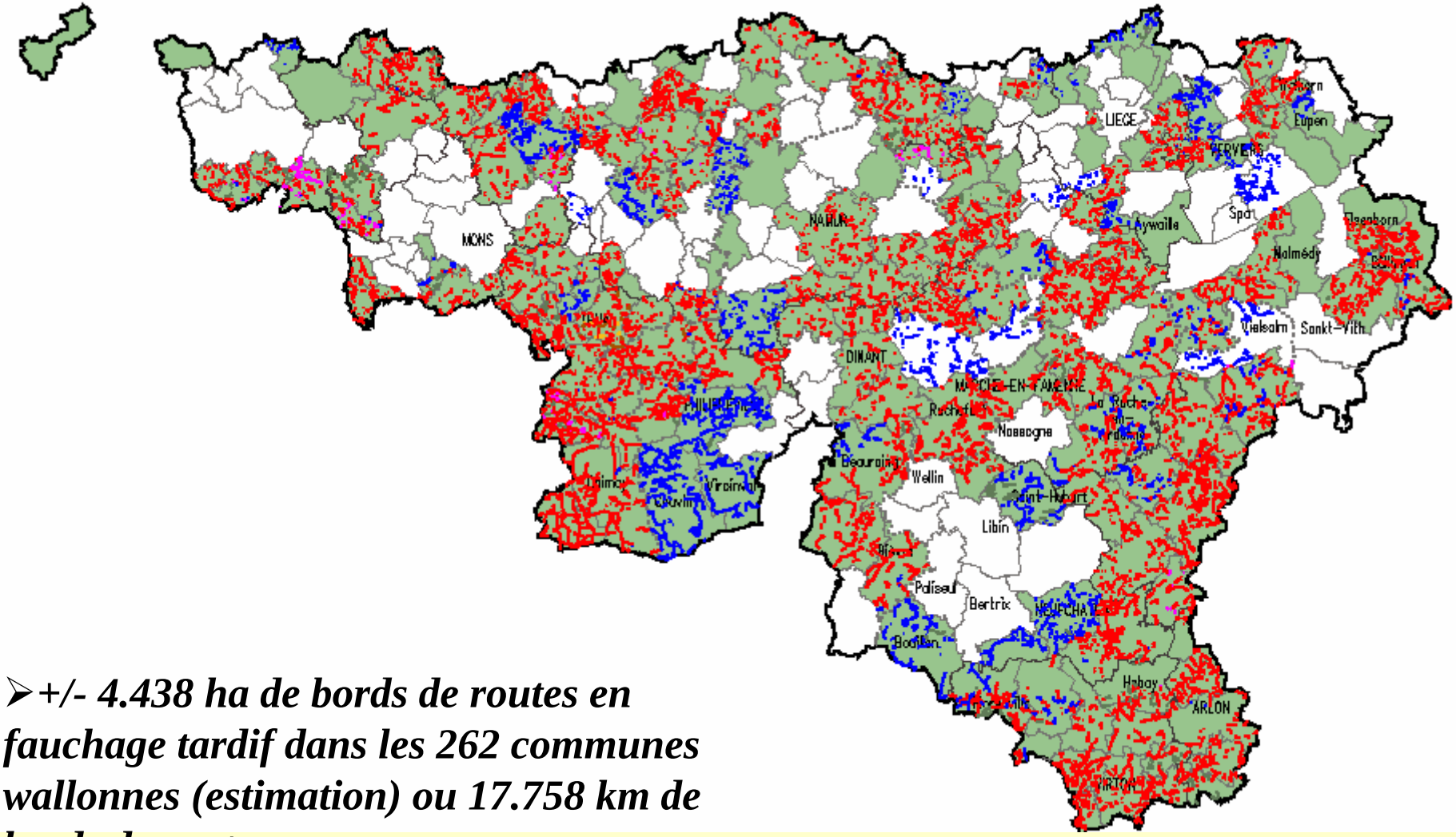

➢ ***+/- 4.438 ha de bords de routes en fauchage tardif dans les 262 communes wallonnes (estimation) ou 17.758 km de bords de routes***

La campagne de fauchage tardif des bords de routes

La nature peut se développer sur

4.400 ha de bords de routes communaux

A ajouter aux:

8.236 ha de réserves naturelles en Wallonie

+

1.008 ha de zones humides d ’intérêt biologique

Wallonie = 1.684.500 ha!

La convention « Bords de routes »

Principe:

1 fauchage annuel tardif au delà de la bande de sécurité

le fauchage tardif se pratique après le 1er août ou le 1er septembre en fonction de l ’accomplissement des cycles biologiques des espèces recensées

La convention « Bords de routes »

Principe:

Fauchages répétés:

- au niveau des carrefours

La convention « Bords de routes »

Principe:

Fauchages répétés:

- d’une bande de sécurité en bordure de la chaussée

La convention « Bords de routes »

Principe:

Fauchages répétés:

- au sein des agglomérations (sauf exception)

Hauteur de coupe: 8 à 10 cm

Fonctions écologiques des bords de routes:

Espace refuge pour la faune et la flore sauvage

Réservoir génétique

Corridors biologiques ou relais entre les habitats semi-naturels isolés

Un espace pour les fleurs

Cet espace n'est pas le même partout.
Il accueille des associations végétales différentes
en fonction des facteurs du milieu:

- climat régional
- la nature du sol
- la pente et son orientation
- la nature de la parcelle voisine
- les modes de gestion
- ancienneté du bord de route